



Bordeaux le 26 octobre 2011

## Compte rendu audience du 26 octobre 2011

Le mercredi 26 octobre à 11h00, Florence DE OLIVEIRA, Déléguée Départementale du SNAPATSI a été reçue par Monsieur Bruno CLEMENCE, Secrétaire Général Adjoint du SGAP de Bordeaux et Mme Anabel LESOURD, Directrice des Ressources Humaines.

### PRIMES DE RESULTATS EXCEPTIONNELS

**Florence De Oliveira** : A la prise de connaissance des documents préparatoires pour l'attribution de la PRE 2011, nous avons constaté certaines disparités dans un même service. Nous demandons de la transparence de la part de l'administration en informant les personnels qui se verront attribuer la dite prime ce qui éviterait des commentaires, cela pourrait être fait par les chefs de bureau. Par ailleurs, une communication au représentant du personnel lors du comité de pilotage serait envisageable.

**M. CLEMENCE** : L'enveloppe 2011 a été diminuée par rapport à 2010, pour compenser cela la prime objectifs concernera plus d'agents cette année. Le Secrétaire Général Adjoint souhaite rappeler aux agents les difficultés que rencontrent les chefs de bureau afin que la répartition de ces primes soit équitable.

Concernant la communication aux personnels, c'est en effet le rôle des chefs de bureau, il fera un rappel sur le sujet.

### COMITE DE PILOTAGE

**Florence De Oliveira**: M. le Préfet s'était engagé à réunir plusieurs comités dans l'année, à ce jour un seul s'est tenu. L'ordre du jour du prochain risque d'être chargé, il serait opportun d'en réunir un avant la fin de l'année.

**M. CLEMENCE** souhaite au moins 2 comités de pilotage par an et fera le maximum pour que d'ici la fin de l'année les membres du comité se réunissent, malgré un agenda très chargé.

## **AMENAGEMENT D'HORAIRE DURANT LA GROSSESSE**

**Florence De Oliveira** : Des agents souhaitent conformément aux textes en vigueur une heure en moins sur leur temps de travail à compter de leur 3<sup>ème</sup> mois de grossesse en fonction de leur souhait. Cet aménagement de service se fait en concertation avec les chefs de bureau qui pour la plupart émettent un avis favorable sur la proposition des agents. Nous ne comprenons pas que la direction s'oppose à cet accord. Il serait souhaitable d'étudier ce dossier, afin de trouver une solution adaptée pour tous ces personnels. Pour ce motif, nous demanderons que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage.

**Mme LESOURD** : déclare qu'il existe des textes, qu'il n'est pas possible d'accorder une arrivée ou un départ de service sur les plages fixes en l'occurrence pour un problème d'assurance. L'application mise en place consiste à travailler 6h24 au lieu de 7h24 pour la DAGF et 6H36 au lieu de 7h36 pour les autres directions. Les agents concernés doivent concilier leur aménagement d'horaires en respectant les plages horaires fixes. Un courrier de réponse a été adressé aux intéressés, la médecine de prévention sera également destinataire d'une correspondance à ce sujet.

Plusieurs autres points ont été abordés au cours de cet entretien (mutation, dossiers individuels....)  
Lors de cette audience constructive, M. CLEMENCE et Mme LESOURD ont été à notre écoute, nous les en remercions.

**Le SNAPATSI** vous tiendra informé des suites données à cet entretien.

**Florence De Oliveira**  
**Déleguée départementale**  
**ALLIANCE SNAPATSI**